

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2011

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Acceptation offre des soumissions pour l'émission de billets pour le règlement d'emprunt 2010-496 et le renouvellement du règlement 2003-414
- 1.4 Modification règlement d'emprunt
- 1.5 Période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Levée de l'assemblée

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 10 minutes, le 12^e jour du mois de septembre deux mille onze (12 septembre 2011), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Yvan Hamelin, maire
Marius St-Amant, conseiller
Daniel Roy, conseiller
Ghislain Trépanier, conseiller
Lise Méthot conseillère
Aline Ménard, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Réjean Gauthier, conseiller est absent

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix neuf heures dix minutes (19h10), sous la présidence de monsieur Yvan Hamelin, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Hamelin fait la lecture de l'ordre du jour.

2011-09-250

Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Daniel Roy, que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 12 septembre 2011 tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Acceptation offre des soumissions pour l'émission de billets pour le règlement d'emprunt 2010-496 et le renouvellement du règlement 2003-414

2011-09-251

Il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Lise Méthot et résolu :

QUE la Municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire Desjardins de l'Ouest de Portneuf pour son emprunt du 19 septembre 2011 au montant de 903 000 \$ par billets en vertu des règlements d'emprunt numéros 2003-414 et 2010-496, au pair échéant en série cinq (5) ans comme suit :

Capital	Taux d'intérêt	Date
65 400 \$	2.88 %	19 septembre 2012
67 600 \$	2.88 %	19 septembre 2013
70 000 \$	2.88 %	19 septembre 2014
72 400 \$	2.88%	19 septembre 2015
627 600 \$	2.88 %	19 septembre 2016

QUE les billets, capital et intérêts, sont payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.4 Modification règlement d'emprunt

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables souhaite emprunter par billet un montant total de 903 000 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2003-414	80 000 \$
2010-496	823 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

2011-09-252

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Lise Méthot et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 903 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2003-414 et 2010-496 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 19 septembre 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012.	65 400 \$
2013.	67 600 \$
2014.	70 000 \$
2015.	72 400 \$
2016.	74 800 \$ (à payer en 2016)
2016.	552 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 septembre 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 2003-414 et 2010-496, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 19h20

Fin : 19h20

1.6 Levée de l'assemblée

2011-09-253

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Lise Méthot appuyé par Aline Ménard et résolu que la séance soit levée à 19h21.

M. Yvan Hamelin
Maire

Valérie Cloutier
Directrice-générale et
Secrétaire-trésorière